

EDITO



Gilles
GAUTHIER

Administrateur
général des
Finances
publiques
Directeur des
Finances
publiques de
Vaucluse



Jean-Pierre
LAMBERTIN

Président de
l'Association
des Maires de
Vaucluse

Le partenariat entre les élus locaux, leurs associations, au rang desquelles figure tout naturellement l'Association des Maires de France (AMF), et les services de la direction départementale des Finances publiques (DDFiP) est ancien, solide et privilégié. Au quotidien, comme à chaque étape importante de la vie des collectivités et de la modernisation de leurs services, la DDFiP et son réseau de comptables publics sont à leurs côtés pour leur apporter expertise et assistance.

Depuis 2008, avec la mise en place d'un interlocuteur financier et fiscal unifié pour les collectivités locales, une nouvelle étape a été franchie, permettant de fournir des conseils enrichis. En parallèle, la DDFiP améliore également ses services traditionnels, en développant les échanges électroniques et en renforçant ses prestations d'information et d'expertise financière.

Le bénéfice mutuel de ce partenariat a été réaffirmé à l'occasion du dernier Comité départemental du conseil fiscal et financier aux collectivités locales, instance d'échanges entre la DDFiP, les élus, l'AMF 84 et leurs représentants, tenu le 18 octobre 2013



Dans cet esprit, nous avons le plaisir de vous adresser la « Lettre des Finances publiques en Vaucluse », dont l'objectif est de mettre à votre disposition, selon un rythme trimestriel, une information synthétique, claire et utile sur un ou plusieurs thèmes d'actualité en matière de gestion des finances locales.

Ce lien se veut avant tout un lieu de partage : aussi nous resterons à l'écoute de vos suggestions pour le faire vivre et l'enrichir.

Grâce aux fonctionnalités de l'outil Hélios, application dédiée à la gestion comptable et financière de l'ensemble des collectivités locales et établissements publics locaux (733 budgets), la direction générale des Finances publiques s'est engagée, en totale concertation avec les associations nationales représentatives des ordonnateurs locaux, dans une démarche volontariste de modernisation des échanges avec les collectivités locales, à commencer par leur dématérialisation en matière budgétaire et comptable. Elle utilise ainsi les nouveaux outils technologiques pour simplifier la tâche des ordonnateurs ainsi que les démarches de leurs usagers.

Rien de plus logique, dès lors, que de consacrer ce 1er numéro à la dématérialisation et, pour montrer l'exemple, vous l'adresser en version électronique.

Nous vous remercions par avance de toute l'attention que vous accorderez à cette lettre et vous en souhaitons une bonne lecture.

Lundi 16 septembre 2013, à l'Hôtel de Département, à Avignon, M. Claude HAUT, Président du Conseil Général de Vaucluse, M. Gilles GAUTHIER, Administrateur Général des Finances publiques, directeur des Finances publiques de Vaucluse et M. Claude BADOUC, payeur départemental, ont signé une convention de services comptable et financier, portant renouvellement de celle précédemment conclue en janvier 2011.



Ce document, support de référence d'engagements réciproques, témoigne de la volonté commune des signataires de formaliser leur partenariat et d'accroître leur coopération pour l'amélioration

continue de la qualité comptable et pour la modernisation des services publics dans le cadre évolutif de la décentralisation.

Dans le cadre de cette coopération, plusieurs axes d'action sont ainsi privilégiés au bénéfice tant des décideurs départementaux que des usagers.

Le premier de ces axes, fondamental au regard des évolutions sociétales, réglementaires et techniques, concerne la dématérialisation.

Soucieux d'efficacité, de rapidité, de sécurité des transactions comptables et financières et conscients de la nécessité de s'inscrire activement dans une démarche de développement durable, les signataires s'engagent, sur la base de solutions techniques validées, à dématérialiser les documents budgétaires et comptables échangés entre leurs services.

Les documents ainsi dématérialisés représentent un volume annuel significatif : 74 000 mandats, 23 000 titres, 12 600 bordereaux, 350 délibérations ou arrêtés. Si l'on ajoute à ce volume celui des pièces justificatives (2 130 factures annuelles, par exemple), c'est l'édition de près de 366 000 feuilles A4 qui sera ainsi évitée.

La dématérialisation, c'est aussi l'offre faite aux usagers des services publics de s'acquitter de leurs dettes par des moyens modernes de paiement (paiements par carte bleue sur Internet, prélèvements), sécurisés, rapides et simples.

Le deuxième axe vise à optimiser la chaîne de l'exécution budgétaire.

En effectuant un contrôle mieux ciblé et un traitement plus rapide des dépenses, les signataires s'engagent à procéder à un paiement diligent des créanciers du Département, intégrant ainsi la préoccupation, dans un contexte économique difficile, de préserver la trésorerie de ses fournisseurs, tout en demeurant vigilant sur la sécurité des fonds publics.

De la même manière, un renforcement de l'efficacité du recouvrement des recettes du Département a pour but de garantir à ce dernier l'encaissement des produits budgétaires et la disponibilité de trésorerie, indispensables à la réalisation de ses missions au profit de l'ensemble des Vauclusiens.

La relation entre les organismes publics locaux et les comptables publics est marquée par la recherche d'une plus grande qualité des comptes, d'une meilleure sécurité et rapidité d'exécution de leurs opérations financières. La dématérialisation des pièces comptables et justificatives des opérations financières dans le secteur public local répond à ces enjeux. C'est pourquoi elle est une des actions prioritaires dans les années à venir, car elle allège et sécurise les tâches des collectivités.

Un enjeu stratégique doublé d'un impératif réglementaire

Cette démarche s'appuie désormais sur le retour d'expériences d'un panel important de collectivités au niveau national, lesquelles ont fait part de leur réelle satisfaction et des gains réalisés.

Les avantages de la dématérialisation sont multiples. Elle accélère le paiement des fournisseurs et l'action en recouvrement des produits locaux. Elle facilite les échanges d'informations entre l'ordonnateur et le comptable. Elle garantit la conservation de l'information comptable (archivage) et améliore la productivité (édition, manipulation, transport,...).

Outre ces avantages, le dispositif oeuvre de manière concrète et efficace pour le développement durable puisqu'elle permet d'atteindre l'objectif de "zéro papier".

A SAVOIR

La dématérialisation en Vaucluse c'est :

- 4,8 millions de pages A4 échangées entre les collectivités et les comptables publics ;
- dont 862 300 déjà dématérialisées.

La dématérialisation des échanges entre les collectivités et les comptables publics est, à brève échéance, non seulement souhaitable mais aussi inéluctable. En effet, un arrêté du ministre du budget, en date du 03 août 2011 a entériné l'abandon des protocoles d'échanges actuels (INDIGO, OCRE, etc.) au profit du Protocole d'Echanges Standard (PES V2) d'ici le **31 décembre 2014**.

Ce nouveau protocole est destiné à devenir le seul vecteur de transmission de données (bordereaux, titres, mandats et pièces justificatives) entre les collectivités et les Centres des Finances Publiques

Privilégier une approche globale du projet pour en tirer tous les bénéfices

La dématérialisation des pièces budgétaires et comptables s'insère ainsi dans un mouvement plus général de dématérialisation des échanges entre chaque organisme public et l'ensemble des services de l'État ainsi que les tiers privés. Les efforts consacrés à cet effet par les collectivités doivent donc se concevoir de manière élargie pour en mesurer tous les effets positifs potentiels.

POINT DE VIGILANCE

Le passage au PES V2 est **obligatoire dès le 31 janvier 2014** pour les collectivités qui effectuent des prélèvements via le protocole **ROLMRE**.

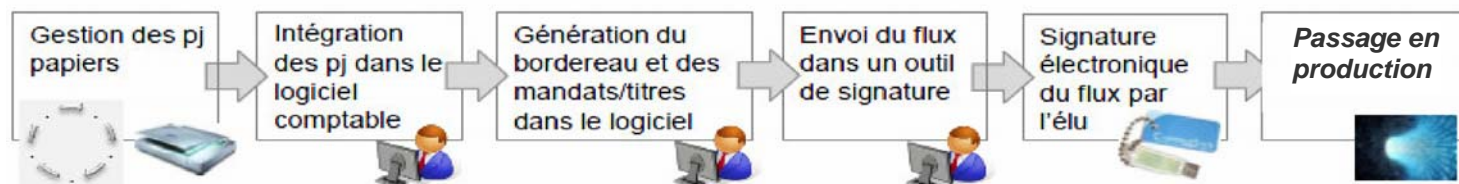
En effet, ce protocole n'est pas conforme à la norme SEPA (espace unique de paiement en euros) qui remplacera définitivement le format bancaire français le 1^{er} février 2014.

L'une des caractéristiques principales du PES V2 est qu'il permet la dématérialisation complète des pièces comptables et justificatives des dépenses et des recettes en intégrant la signature électronique : une fois le nouveau protocole opérationnel, le papier nécessaire à la confection des bordereaux, des mandats et des factures disparaît au profit d'un flux informatique. De plus, les données transmises offrent une information enrichie par rapport aux protocoles existants (références sur les fournisseurs ou débiteurs, suivi de l'inventaire et des engagements contractuels, image numérisée des factures...).

Les éditeurs de logiciels des collectivités ont déjà opéré des maintenances pour que ces outils assurent la transmission de données dématérialisées au comptable public sous le nouveau format PES V2.

Il est ainsi recommandé de profiter de la migration au PES V2, imposée réglementairement d'ici fin 2014, pour organiser avec son éditeur de logiciels les préparatifs correspondants à une dématérialisation totale.

■ Fonctionnement en mode PES :



Un accompagnement sur mesure par la DDFiP de Vaucluse

Au niveau départemental, une cellule assure l'accompagnement des collectivités à la dématérialisation (réunions d'informations, accompagnement lors des phases techniques de mise en place...).

La migration au PES V2 étant obligatoire avant le 31 décembre 2014 (31/01/2014 si vous faites des prélèvements, via ROLMRE), vous êtes invité à vous rapprocher de votre comptable afin d'entreprendre les démarches nécessaires à cette bascule.

Celui-ci demeure, en effet, votre interlocuteur privilégié et assure le rôle de conseil en définissant avec vous les chantiers prioritaires dans les travaux préparatoires. C'est également lui qui se chargera de vous mettre en relation avec les experts spécialisés de la cellule dédiée au sein de la DDFiP.